

**ANNEXE  
AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Documentation à transmettre au SEO**

	Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire.
	Pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat.
	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
	Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
	Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
	Certificats de qualité de produit pouvant être fourni dans le cadre des prestations demandées.
	Présentation d'une liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
	Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
	Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public.
	Certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.
	Document portant attribution du logo « objectif CO2 » délivré par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ainsi que le plan d'action relatif à la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 des transporteurs de marchandises, dans le cas où la société adhère à la charte.
<b>Acte d'engagement</b>	
	Acte d'engagement indiquant l'ensemble des lots pour lesquels la candidature est présentée, et son annexe.
<b>Candidature <u>sous</u> forme de Document unique de marché européen (DUME)</b>	
	Renseigner l'ensemble des éléments demandés sur le DUME.
<b>Candidature <u>hors</u> Document unique de marché européen (DUME)</b>	
	Lettre de candidature ou formulaire DC1, ou équivalent, dûment rempli et daté, <i>téléchargeable à partir du lien <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat</a></i>
	Déclaration sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion de la procédure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux <a href="#">articles L. 2141-1 à L. 2141-5</a> ou aux <a href="#">articles L. 2141-7 à L. 2141-10</a> du code de la commande publique (*).</li> </ul> <p>(*). Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux <a href="#">articles L. 2141-1 à L. 2141-5</a>, aux <a href="#">articles L. 2141-7 à L. 2141-10</a> ou aux <a href="#">articles L. 2341-1 à L. 2341-3</a> du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.</p>
	Déclaration du candidat ou formulaire DC2, ou équivalent, dûment rempli et daté, <i>téléchargeable à partir du lien <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat</a></i> En cas d'entreprise créée depuis moins de trois ans, le candidat fournit une déclaration appropriée de l'organisme bancaire dont il dépend, attestant de sa crédibilité financière, nécessaire à la bonne exécution du SAD.

Capacités techniques

	Déclaration relative aux moyens humains et techniques dont il dispose pour l'exécution du marché.
	Descriptif des contrôles effectués et des précautions prises pour garantir la qualité du produit jusqu'à la livraison finale (informations sur les laboratoires auxquels il a recours...).
	Niveau <u>minimal</u> requis : (ces éléments pourront être prouvés par tout moyen)  Production de données justifiant que le candidat : * dispose de moyens de contrôle qualité, propres à l'entreprise ou sous-traités, (auquel cas il sera fait référence du sous-traitant assurant le contrôle qualité), garantissant la conformité du produit à la spécification mentionnée au cahier des charges, à jour au mois de la commande ; * dispose du statut ou agrément douanier permettant de distribuer du carburant à usage maritime en exemption de taxes et de TVA ; * est un fournisseur ou distributeur de combustibles marin déclaré auprès de la direction générale de l'énergie et du climat, conformément à la circulaire du 20 août 2010 relative à la mise en œuvre de l'obligation de déclaration annuelle pour les fournisseurs et distributeurs de combustibles marins ;
	* est capable de satisfaire des commandes de 150 m3 avec un préavis de 48 heures (sous réserve de l'obtention par le client des dérogations et réquisitions préfectorales nécessaires).